



APÉR'EAU DÉBAT

Mercredi 18 septembre 2013
salle du château de Bomale
Saint Denis de Pile 18h

Venez vous
informer
et discuter
sans
modération !

Réunion publique

Restitution de l'enquête
sociologique auprès
des propriétaires
riverains de l'Isle,
de la Dronne et
de la Belle.

Réalisée par les étudiants
en MASTER PRO
"Gestion de l'Environnement et
Traitement des Eaux" de la faculté
des sciences de Limoges



sud'eau,2



Débat proposé par EPIDOR
epidor@eptb-dordogne.fr



Établissement public territorial du bassin de la Dordogne
05 53 29 17 65

sud'eau,2



Introduction

- Les cours d'eau :
 - Un support de nombreuses activités



sud'eau, 2



Introduction

- Source de conflits



sud'eau, 2



Introduction

- Source de risques



sud'eau₂

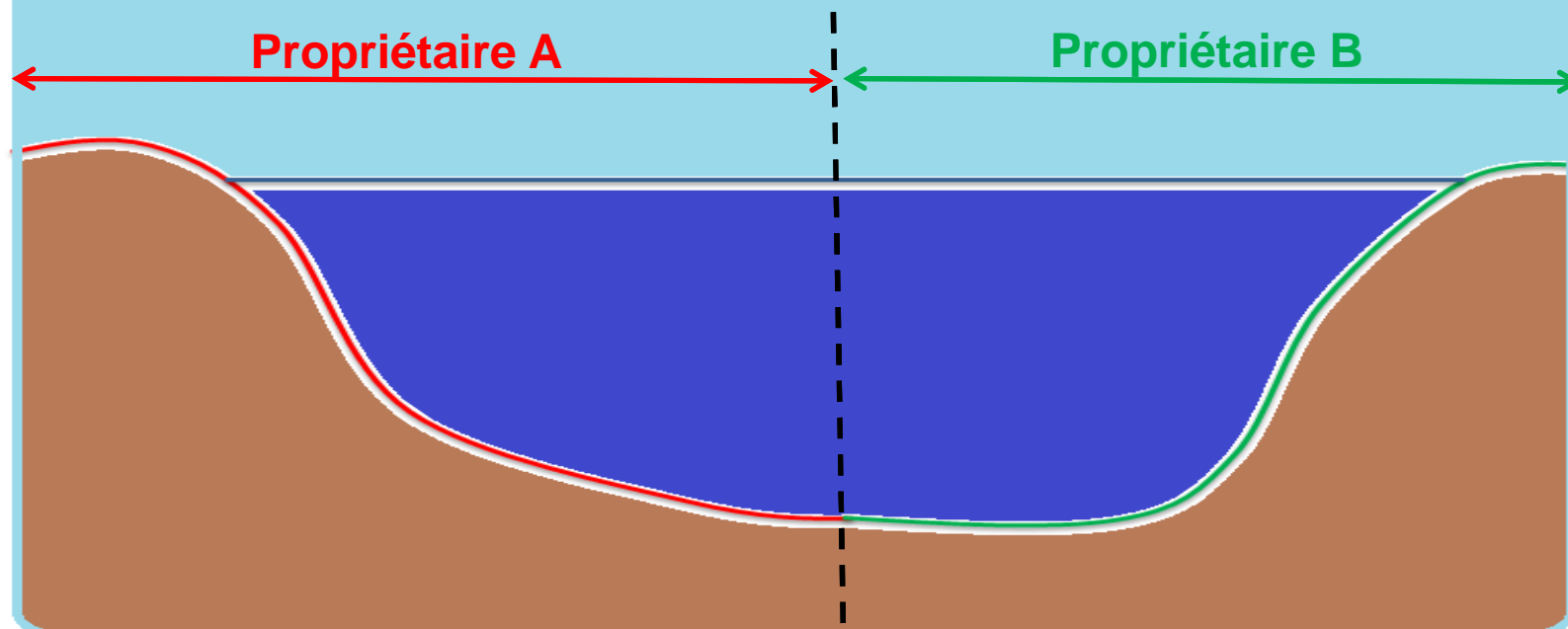


– Rôle et importance des riverains



Domaniale / Non Domaniale ?

Non domaniale : Domaine fluvial appartenant au privé



sud'eau₂



Code de l'Environnement

“ Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives. ”

sud'eau, 2



Droits et devoirs du riverain

- Droit de pêche, soumis à réglementation

<p>Fédération d'Eure-et-Loir pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique peche28@orange.fr</p> <p>CARTE DE PÊCHE 2012</p> <p>SPECIMEN Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de ILLIERS-COMBRAY "Les Brochetons d'Illiers"</p> <p>Délivrée le</p> <p>Carte d'identité Halieutique N° :</p> <p>Nom</p> <p>Prénom</p> <p>Le Titulaire Le Président pour les mineurs, le représentant légal</p> <p>GATEAU Vincent</p> <p>ATTENTION : Vous devez toujours être en possession de votre Carte d'identité halieutique munie d'une photo récente pour justifier de votre identité.</p>	<p>CPMA PERSONNE MAJEURE OU PERSONNE MINEURE</p>	<p>Les vignettes CPMA doivent être oblitérées. Carte strictement personnelle, valable du 1er janvier au 31 décembre 2012.</p> <p>Le Titulaire s'engage à présenter sa carte d'identité halieutique à toute réquisition des Gardes, Agents chargés de la Police de la pêche et Autorités qualifiées.</p>	
	<p>CARTE DECOUVERTE (Tampon du dépositaire)</p>	<p>La Cotisation Pêche Milieu Aquatique (CPMA) n'est due qu'une seule fois pour toute la France.</p>	
	<p>VIGNETTE EHGO 25 € (Sauf cartes "personne mineure" ou "découverte" qui en sont exonérées)</p>	<p>Cette carte, sous réserve d'être munie de la CPMA "personne majeure" ou "personne mineure" ou oblitérée dans la case "découverte", donne le droit de pêcher toutes les espèces de poissons, conformément aux arrêtés en vigueur :</p>	
	<p>Possibilité de coller une vignette spécifique</p>	<p>1) dans la totalité du domaine piscicole de l'Association qui l'a délivrée</p>	
		<p>2) dans les AAPPMA réciprocaires du département</p>	
		<p>3) dans les 36 départements de l'EHGO et les 37 départements du Club Halieutique Interdépartemental, moyennant l'achat de la vignette EHGO à 25 € - Les Cartes "personne mineure" et "découverte" sont exonérées de la vignette EHGO.</p>	
		<p>Carte "personne majeure" : pour les pêcheurs de plus de 18 ans au 1er janvier 2012</p>	
		<p>Carte "personne mineure" : pour les pêcheurs de 12 à moins de 18 ans au 1er janvier 2012.</p>	
		<p>Carte "découverte" : réservée aux enfants de moins de 12 ans au 1er janvier 2012.</p>	
		<p>Ces trois cartes sont valables en 1ère et 2ème catégories, quel que soit le mode de pêche: pêcheurs au lancer, à la dandinette, à tous les leurres artificiels, métalliques ou plastiques, au poisson vif ou mort et à la pêche à la carpe de nuit (ATTENTION: règlement spécifique en 1ère catégorie).</p>	
		<p>Périodes de pêche en 2012 :</p>	
		<p>Cours d'eau 1ère catégorie : ouverture de la pêche du samedi 10 mars au dimanche 16 septembre 2012, prises limitées à 6 truites par jour, une seule ligne.</p>	
		<p>Cours d'eau et plans d'eau 2ème catégorie : pêche aux lignes (4 maximum), ouverture toute l'année.</p>	

sud'eau, 2



Droit de pompage

OUI mais soumis à autorisation / Déclaration



+



sud'eau₂

= impact environnemental !!!



La rencontre des riverains



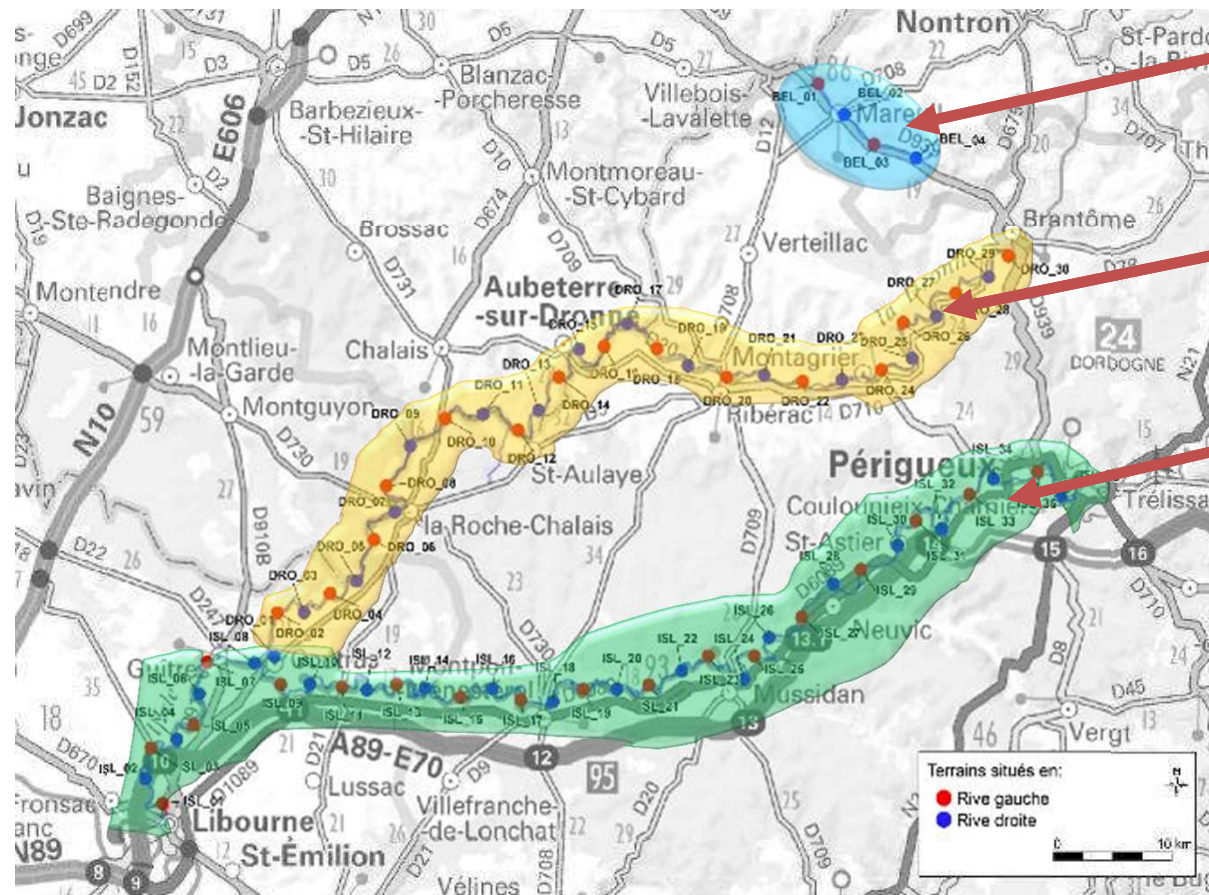
219 Riverains interrogés



sud'eau₂



Secteurs d'études



La Belle

La Dronne

L'Isle

sud'eau,2



10

Qui sont les riverains ?

Plus de 60 ans
(45%)

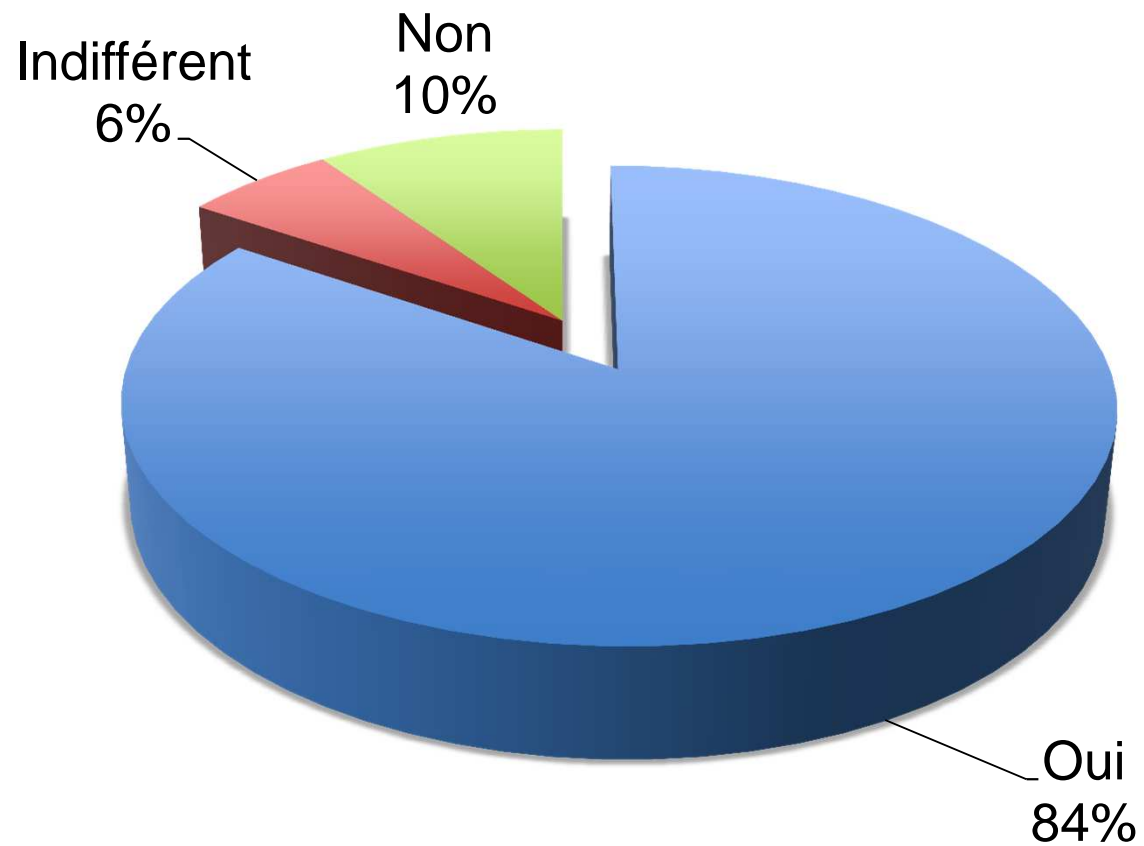
Agriculteurs
(21%)

Riverains

Territoires
ruraux

Retraités
(40%)

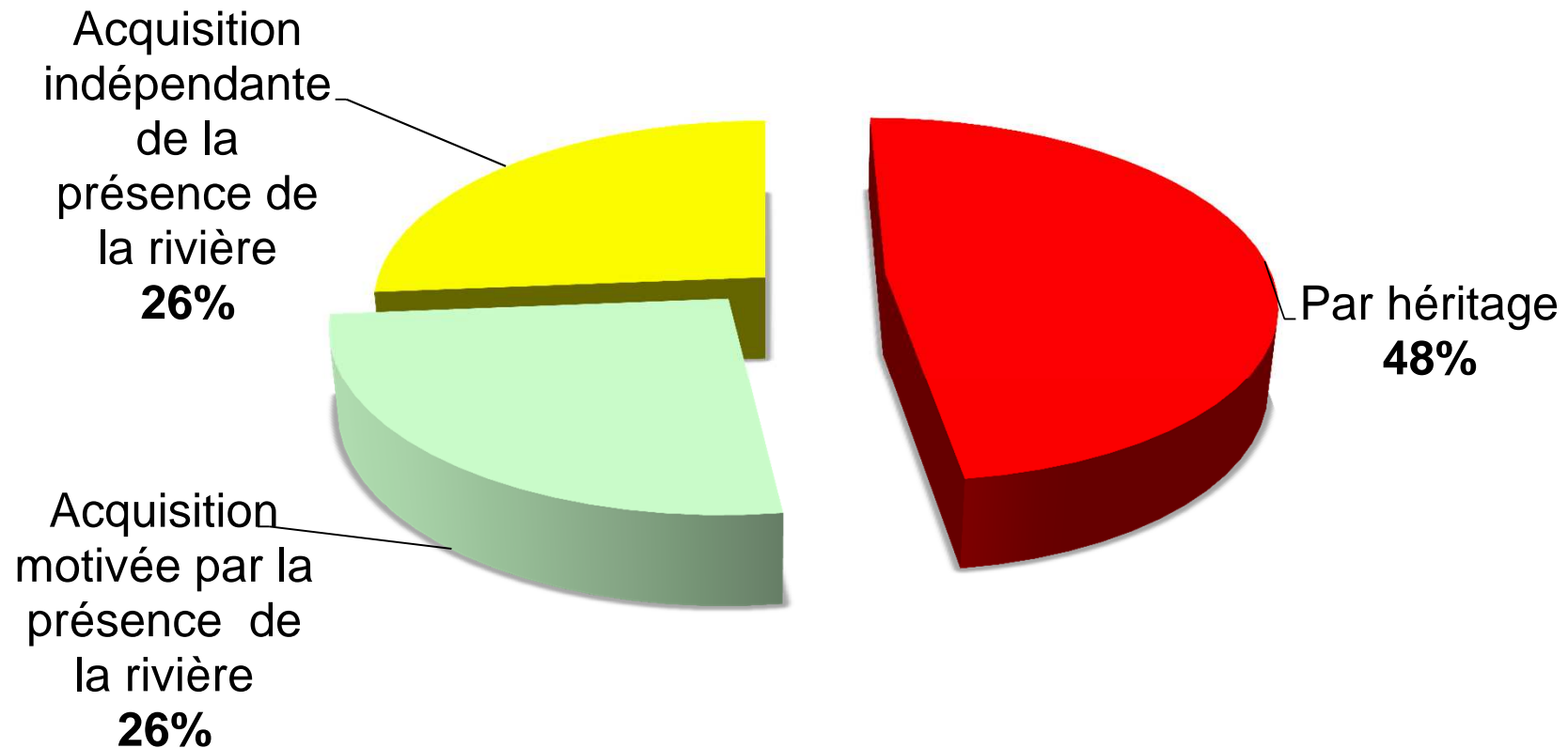
Attachement à la rivière



sud'eau₂



Origine de la riveraineté

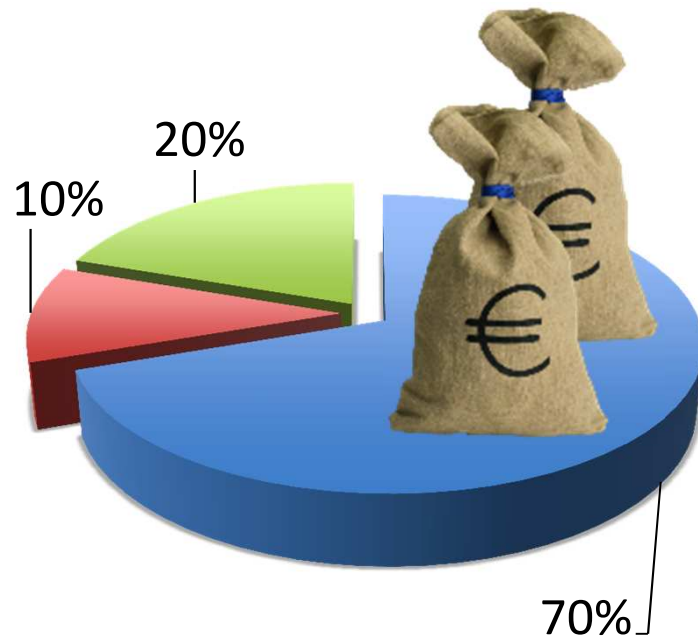


sud'eau, 2

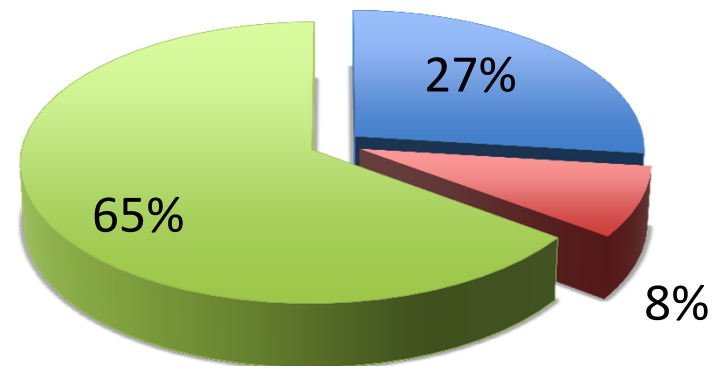


Perception de la rivière

Valeur ajoutée ?



Contrainte ?



■ Oui

■ Indifférent

■ Non

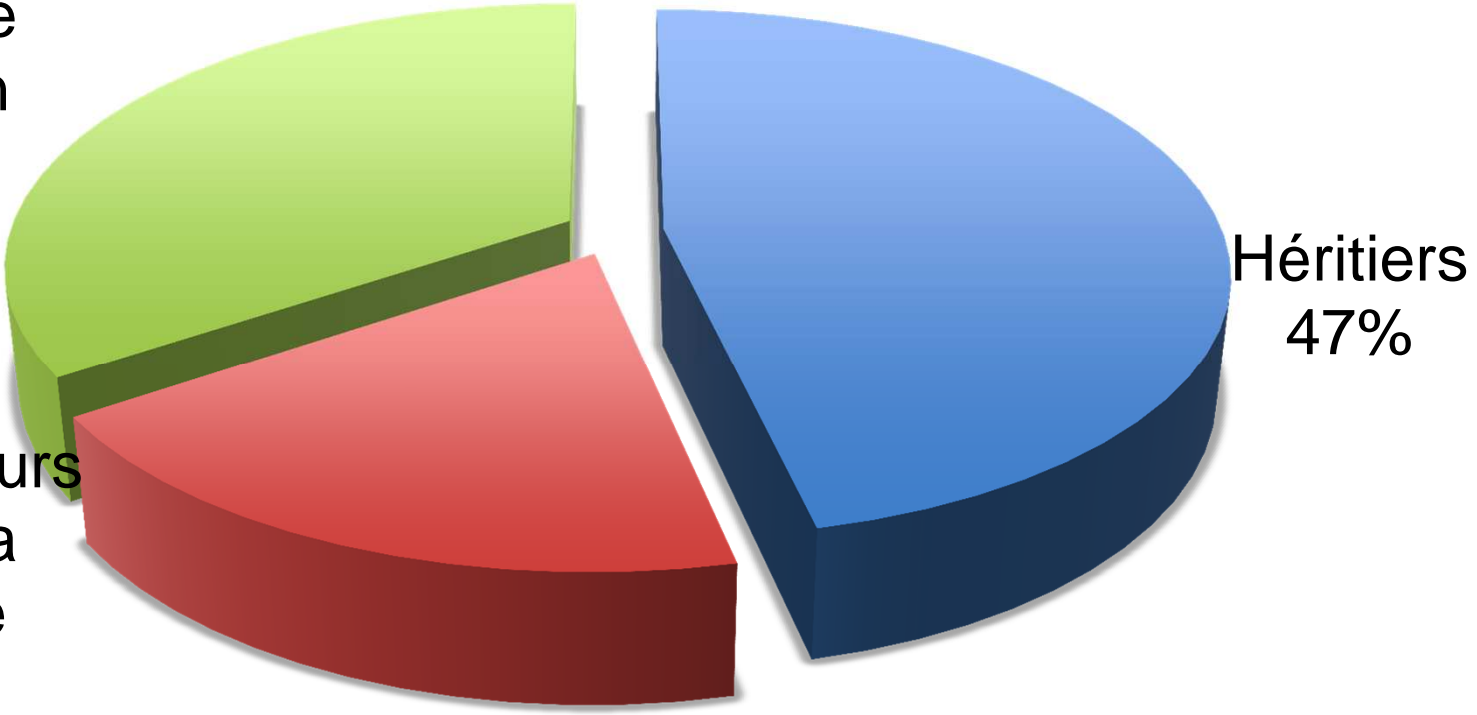
sud'eau₂



Une contrainte pour qui ?

Acquéreurs
pour le
terrain
34%

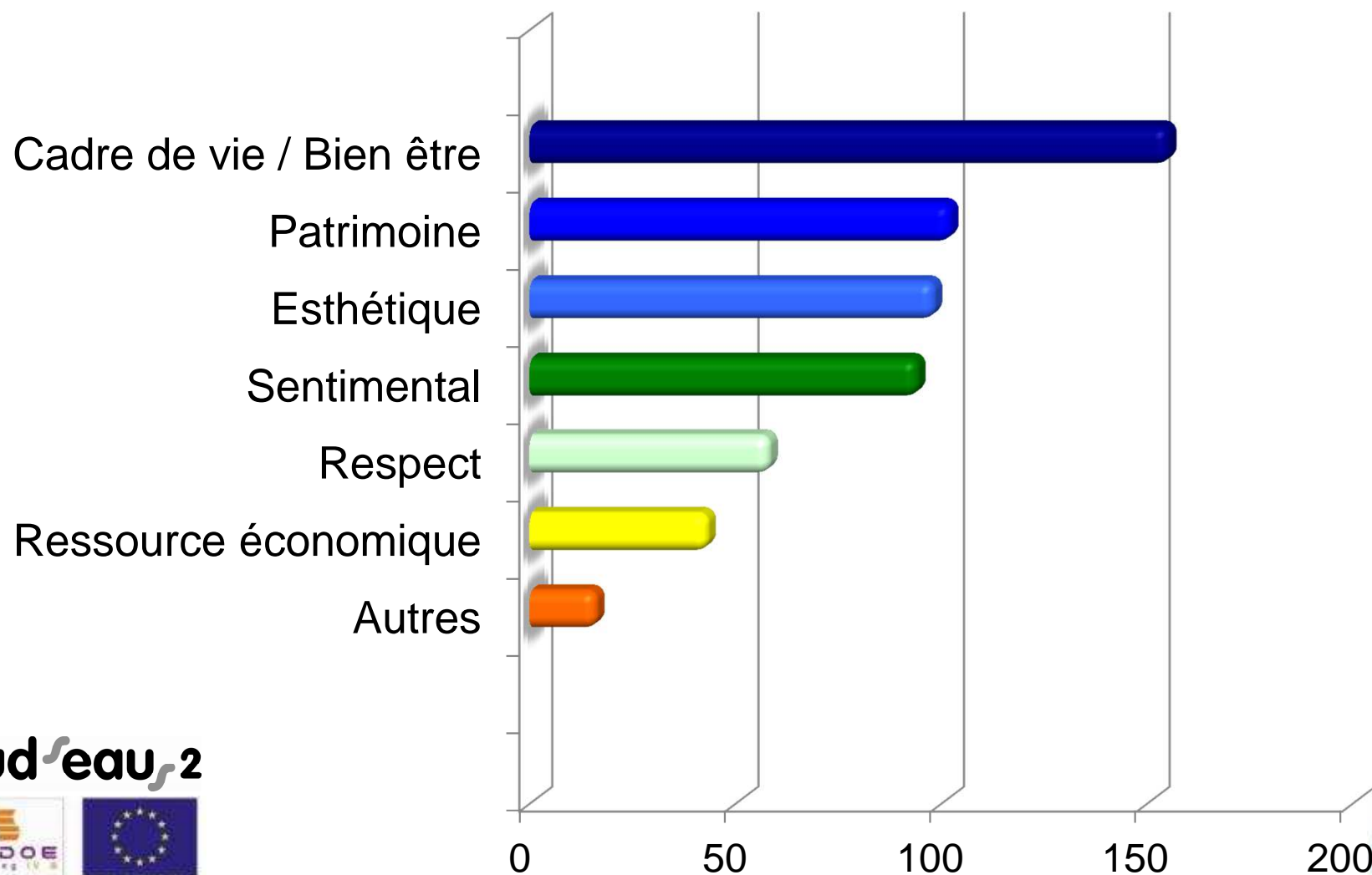
Acquéreurs
pour la
rivière
19%



sud'eau, 2



Valeurs attachées à la présence de la rivière



sud'eau₂



La rivière : cadre de vie

sud'eau,2



Les riverains sont-ils bien informés ?

80% ne connaissent pas l'état écologique de la rivière

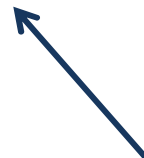


Manque d'information

Seulement 1 riverain sur 2 est informé du risque de crue




A peine 50% suivent les débits



S

Les riverains sont-ils bien informés ?


 **Vigicrues : Information sur la vigilance "crues"**


Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie

Information nationale | Informations locales


Information nationale

Actualisation le mercredi 18 septembre 2013 à 09h52
Prochaine édition le mercredi 18 septembre 2013 à 16h00




Etat maximum de la vigilance "crues" : 

- Rouge** : Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
- Orange** : Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
- Jaune** : Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
- Vert** : Pas de vigilance particulière requise.

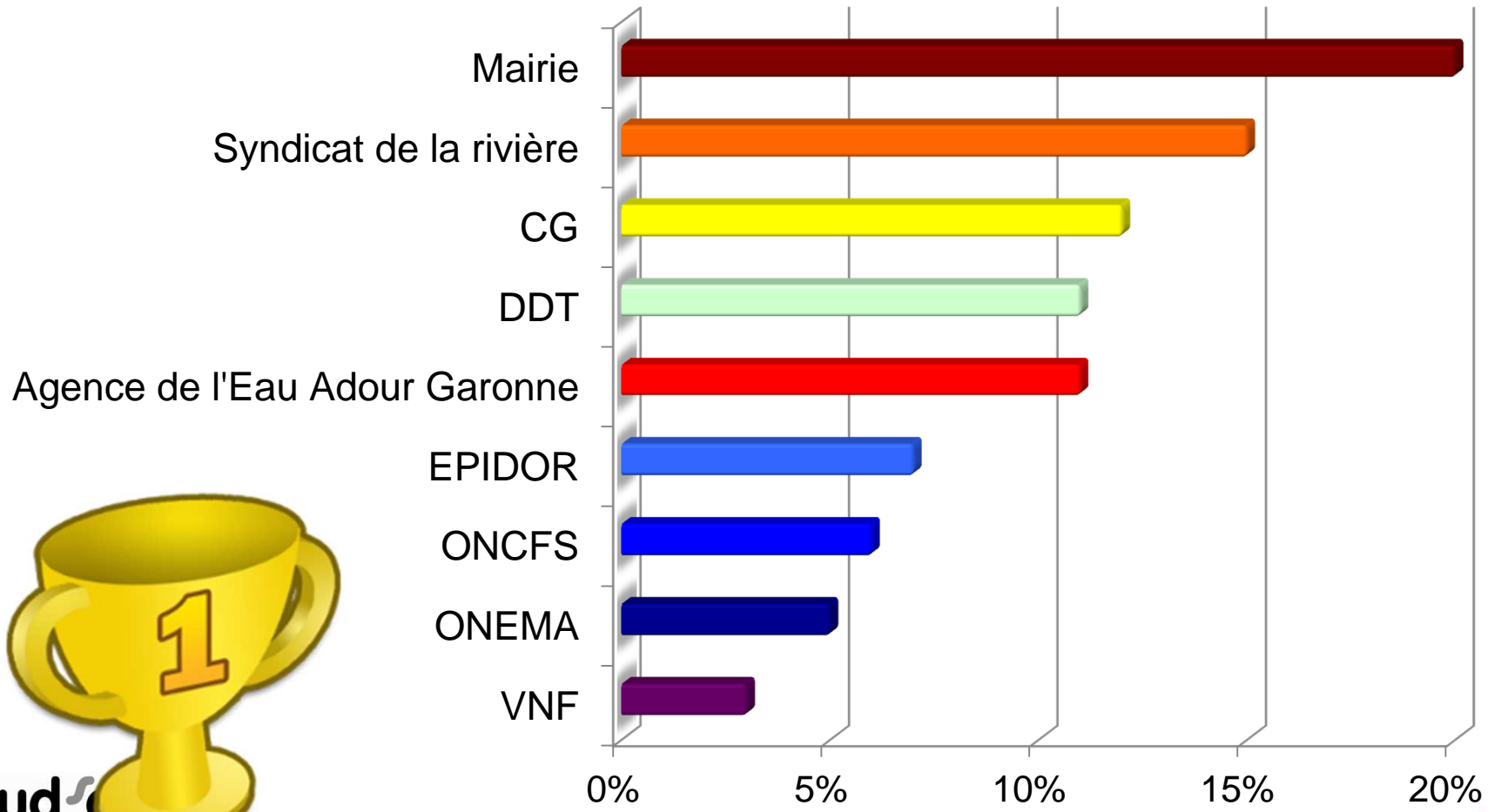
Tronçons de cours d'eau en vigilance "crues" : 

Toutes les heures mentionnées sont des heures légales.
Cliquez sur une zone de la carte pour afficher le détail par Service de Prévision des Crues (S.P.C.).

Carte de vigilance de Météo-France : 

Carte n° : 18092013_10

Top 10 des institutions connues par les riverains comme sources éventuelles d'informations



sud



Les riverains sont-ils informés ?



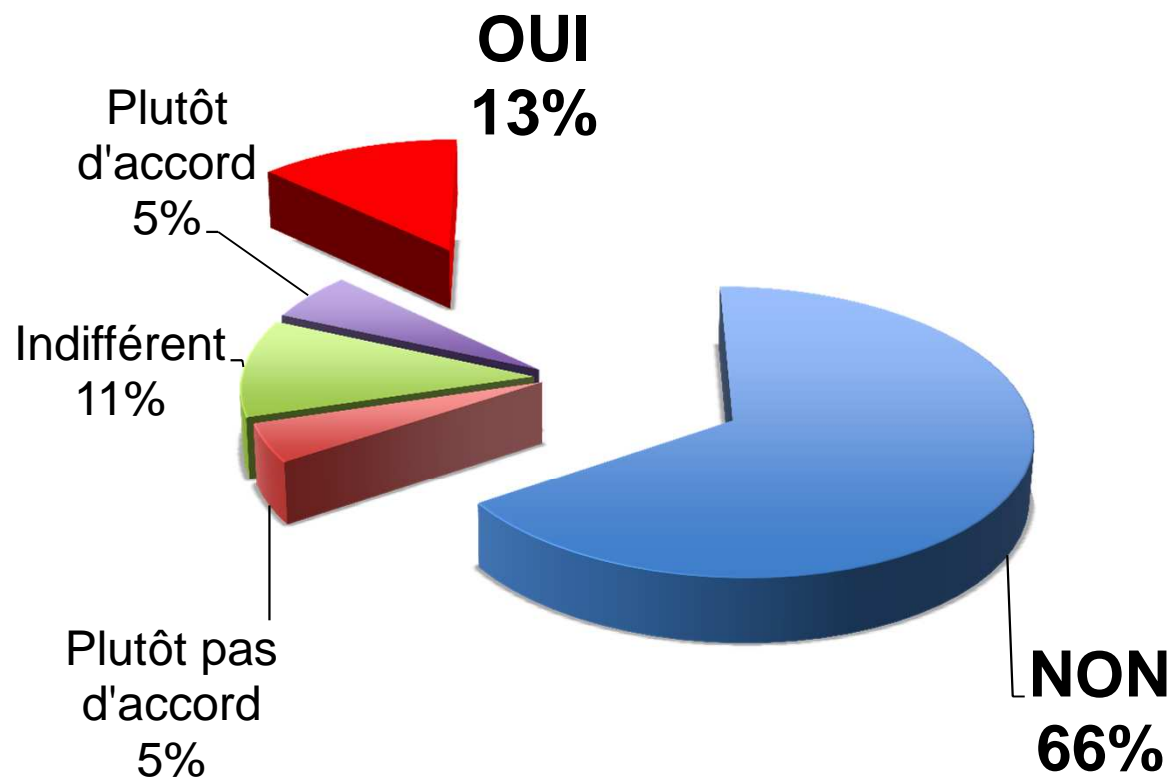
3/4 des riverains n'ont jamais entendu parler de la DCE !!!

Directive Cadre européenne sur l'Eau :
Bon état écologique, bon état morphologique, bon état chimique...

sud'eau, 2



Le riverain a des contacts avec un syndicat de rivière ?



sud'eau₂



POUR LA RÉGLEMENTATION...
JE N'ARRIVE PAS À TOUT CAPTER !



- Existence du syndicat méconnue
- Existence des déclarations d'intérêt général (DIG) méconnue
- Le riverain n'a ni conseil, ni assistance

sud'eau, 2



Associations de riverains ou d'usagers de l'eau

12% d'adhérents...
seulement !



Association des irrigants
Associations de pêcheurs
Syndicat de rivière

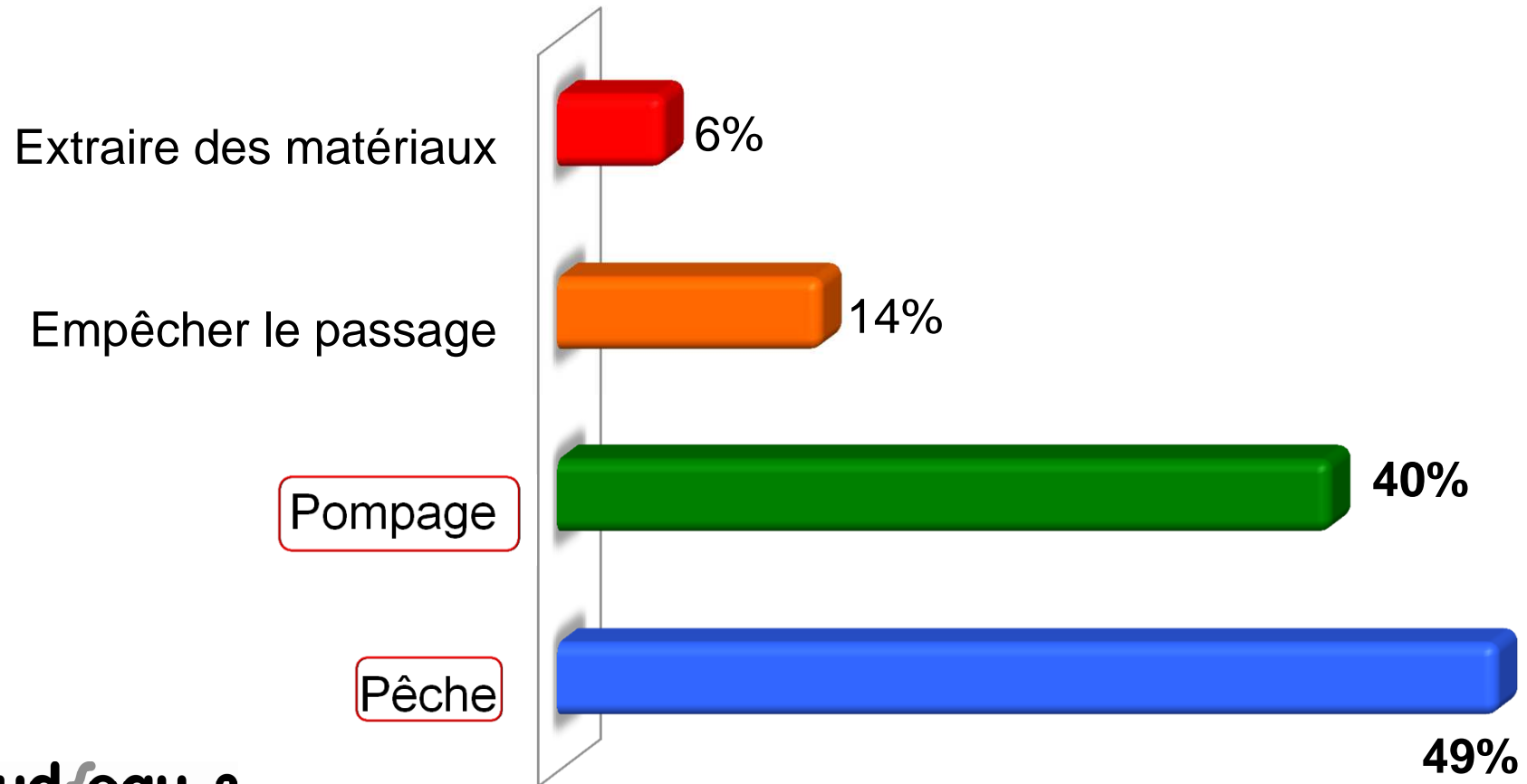
sud'eau, 2



Pas d'associations locales de riverains



Le riverain connaît-il ses droits ?



sud'eau, 2

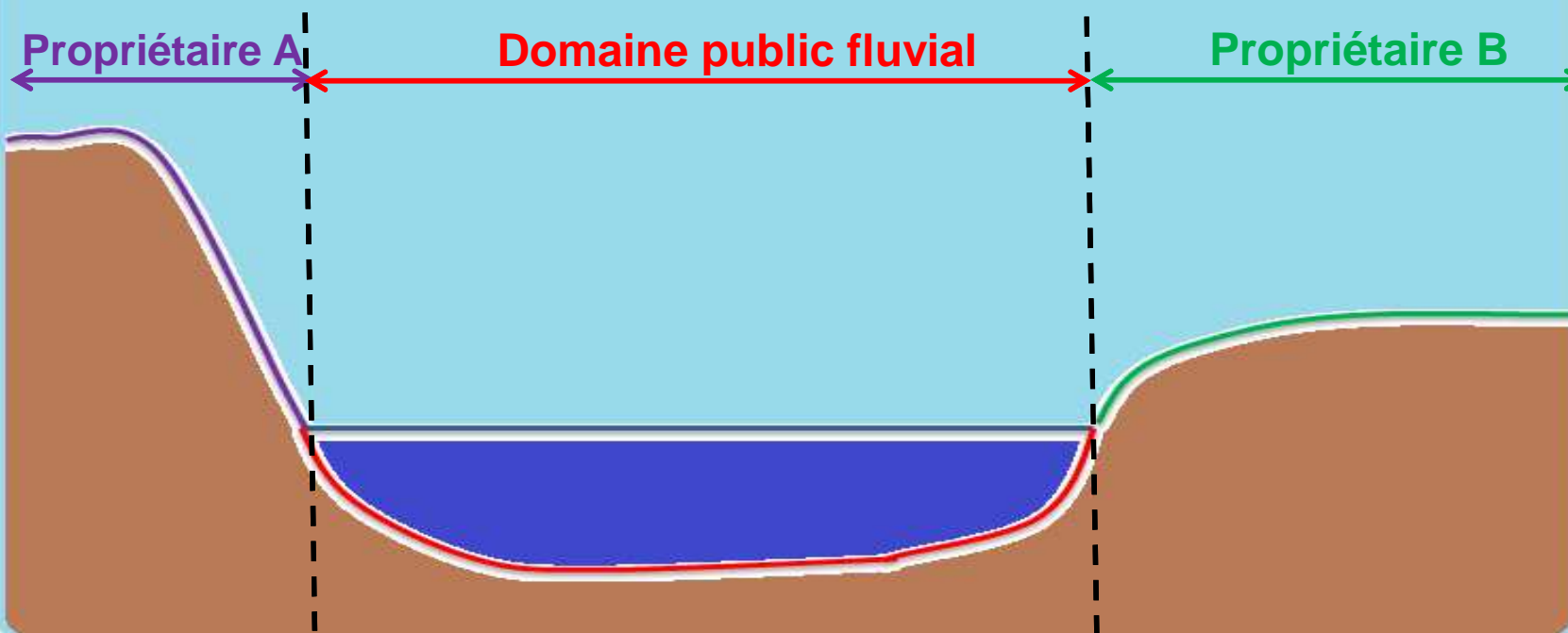


Le riverain connaît-il ses devoirs ?

	Vrai / Faux	
Informer l'administration des pollutions		X
Libre passage aux agents de l'administration	X	X
Libre passage aux pêcheurs	X	X
Libre passage aux piétons	X	X
Informer l'administration des travaux	X	
Maintien bon état du cours d'eau	X	
Contribuer à l'intérêt général		X
Entretien ouvrages	X	
Maintien débit minimum du cours d'eau	X	
Partage droit de pêche avec société de..		X
Maintien sécurité des personnes		X

La propriété du cours d'eau

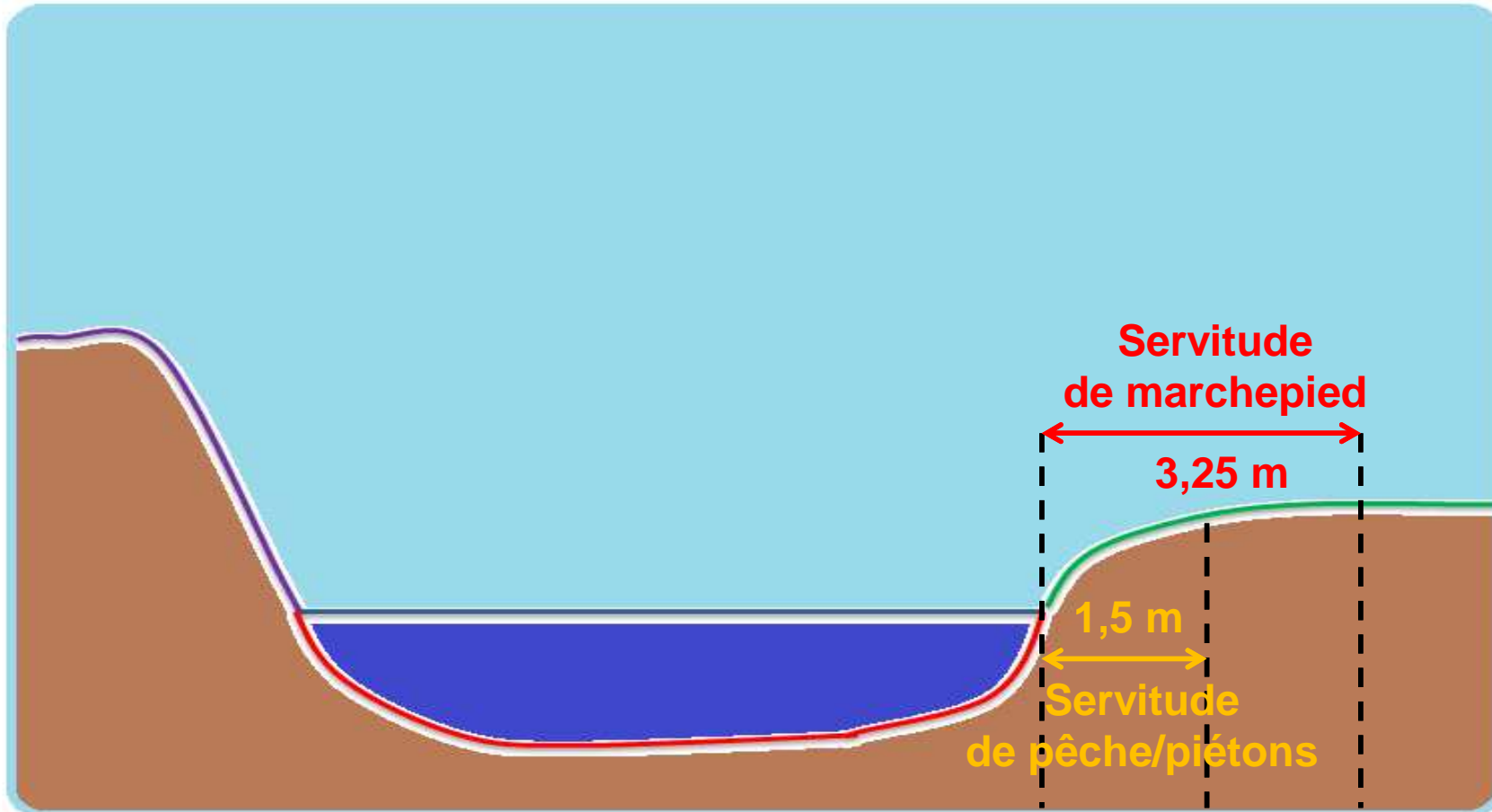
Domaniale : Domaine fluvial appartenant à l'état



SUDOE



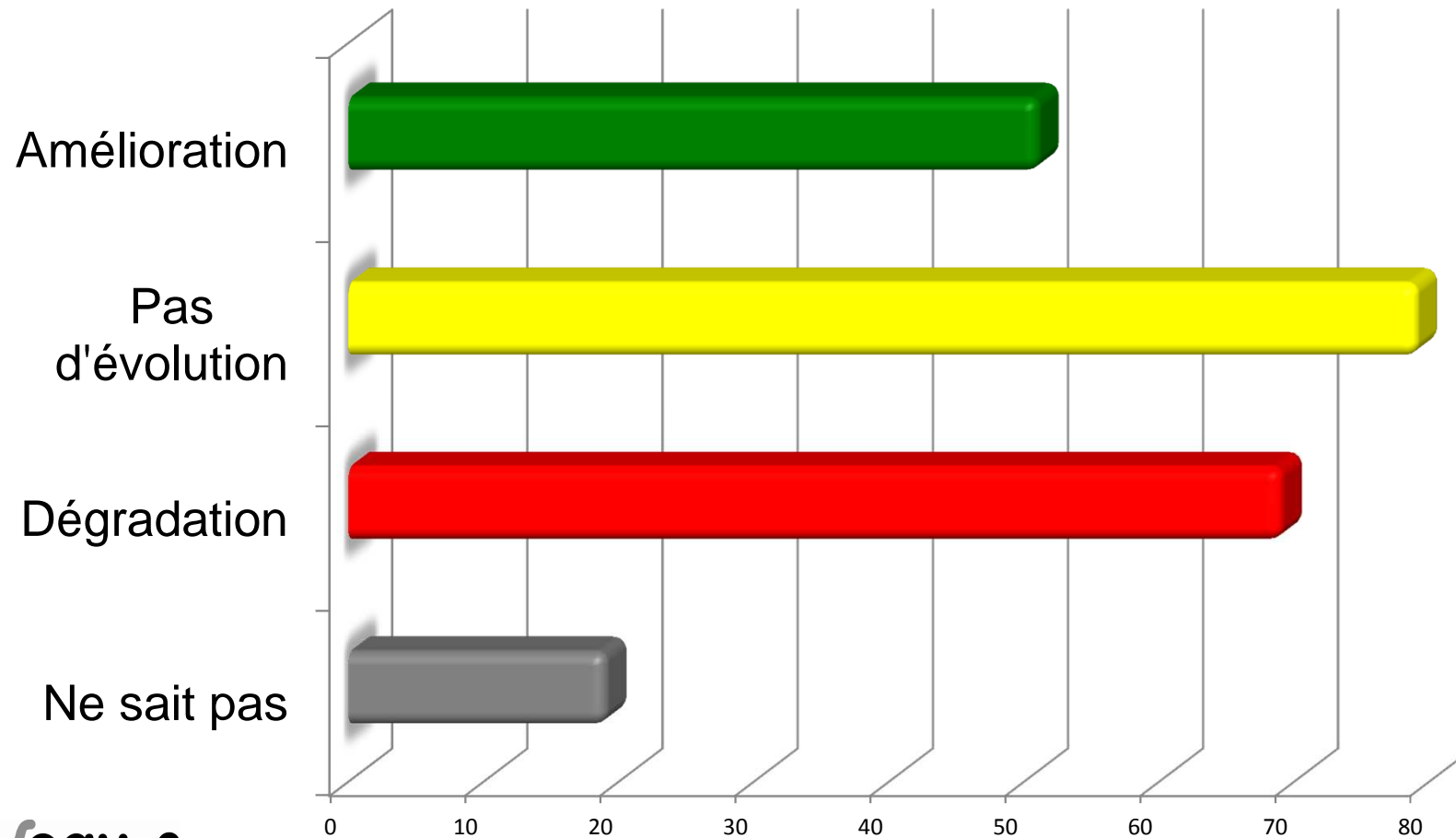
Les servitudes



SUDOE



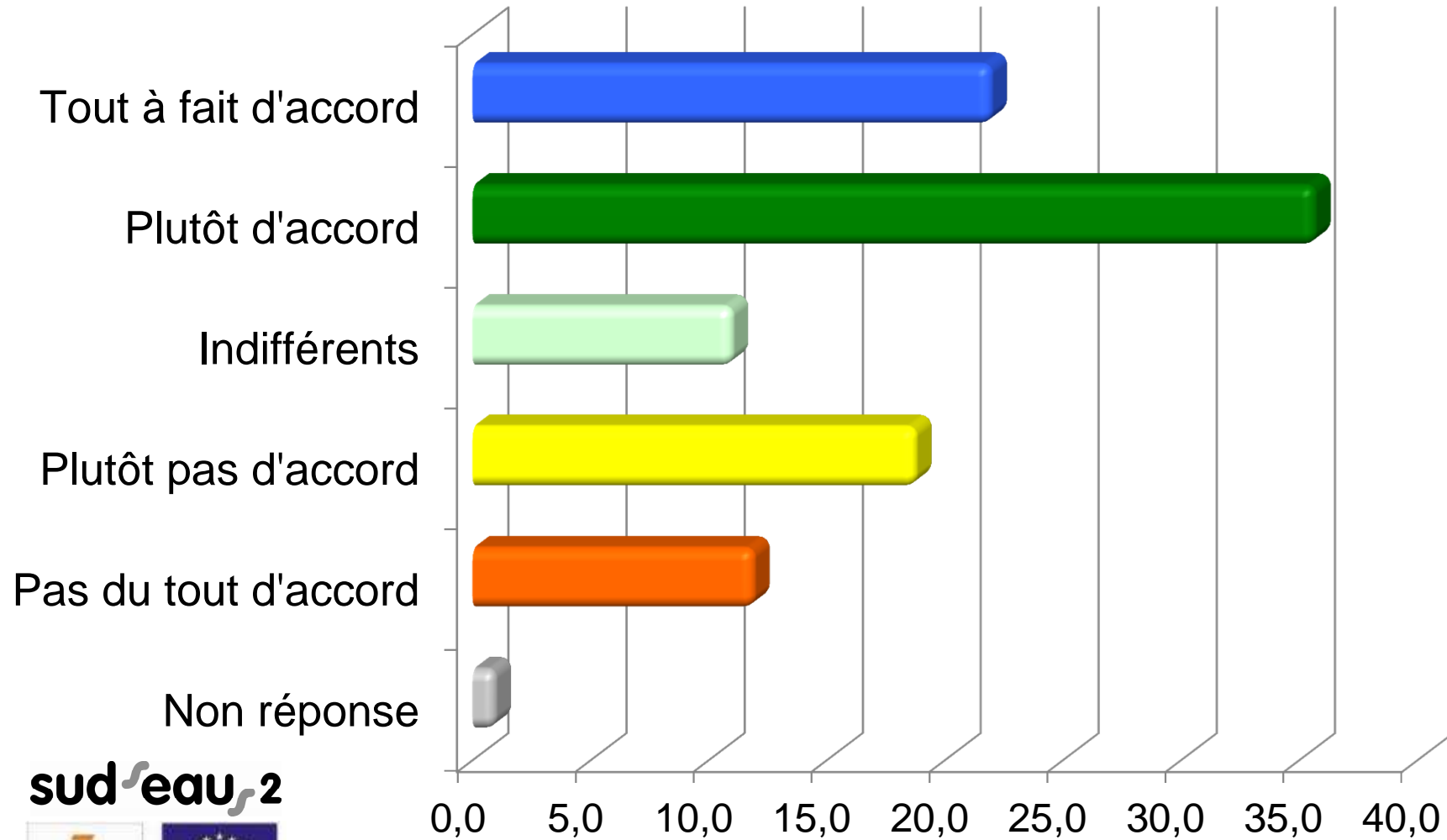
Evolution générale de l'état de la rivière



sud'eau₂



Bonne qualité de l'eau?



sud'eau₂



LA QUALITÉ DE L'EAU ...

ELLE EST COMMENT ?



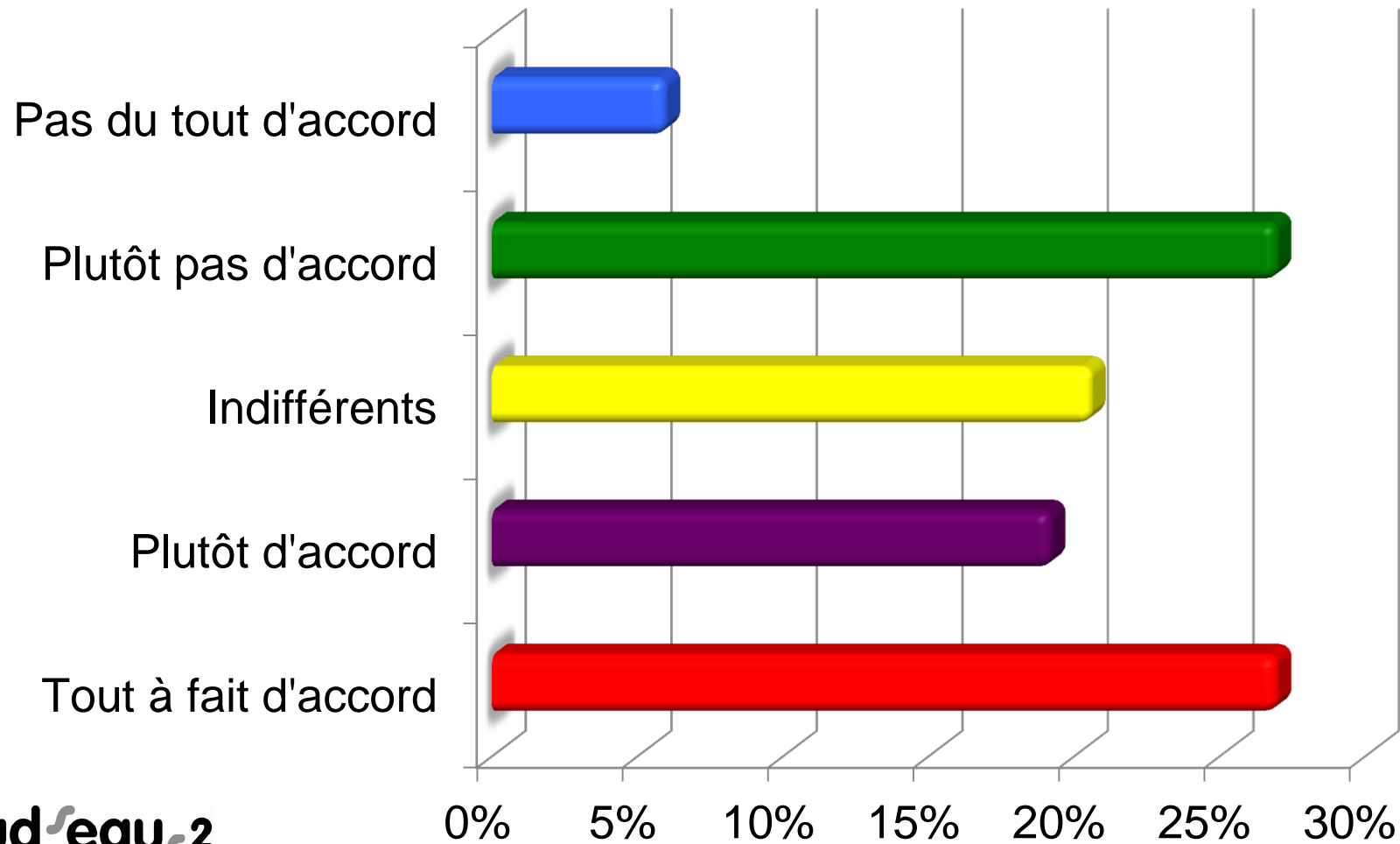
CHAUDE...

crep'n.

sud'eau, 2



Trop de déchets?



sud'eau₂



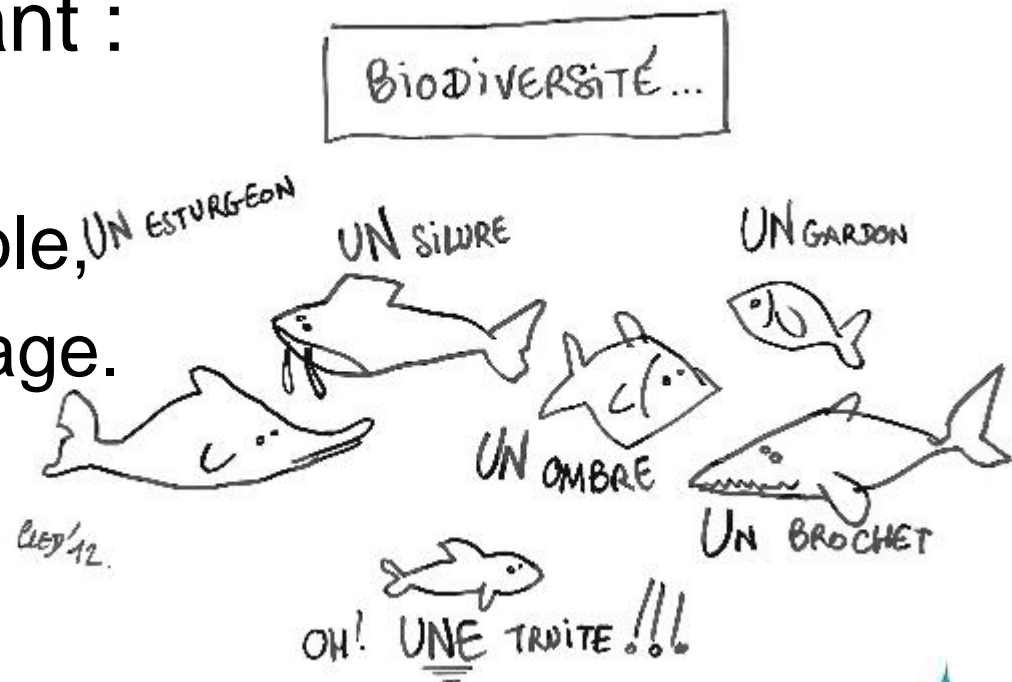
Avis partagés !



Aspect naturel de la rivière

80% de la totalité des sondés la considèrent naturelle, en évoquant :

- La propreté,
- La richesse piscicole,
- Le caractère sauvage.



sud'eau, 2



Pourquoi un aspect naturel ?

- La Dronne : aspect naturel dû à l'entretien de la rivière.
- La Belle : aspect naturel perturbé par une impression de pollution



sud'eau, 2



Les berges en bon état ?

Cours d'eau enquêté	Pas d'accord	Indifférent	D'accord	Total (%)
Isle	30,6	4,1	23,3	58
Dronne	11,4	1,4	21,5	34,2
Belle	5,1	0	2,7	7,8
Total (%)	47	5,5	47	

sud'eau₂



Avis partagés !



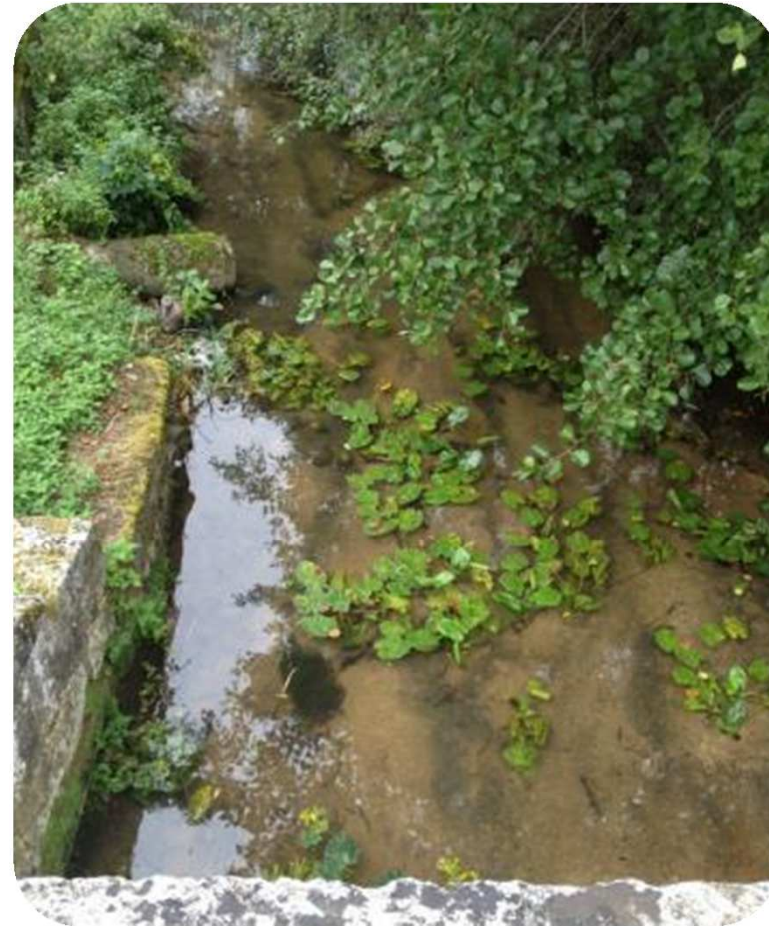
35

L'entretien des berges ?



Interventions sur les berges

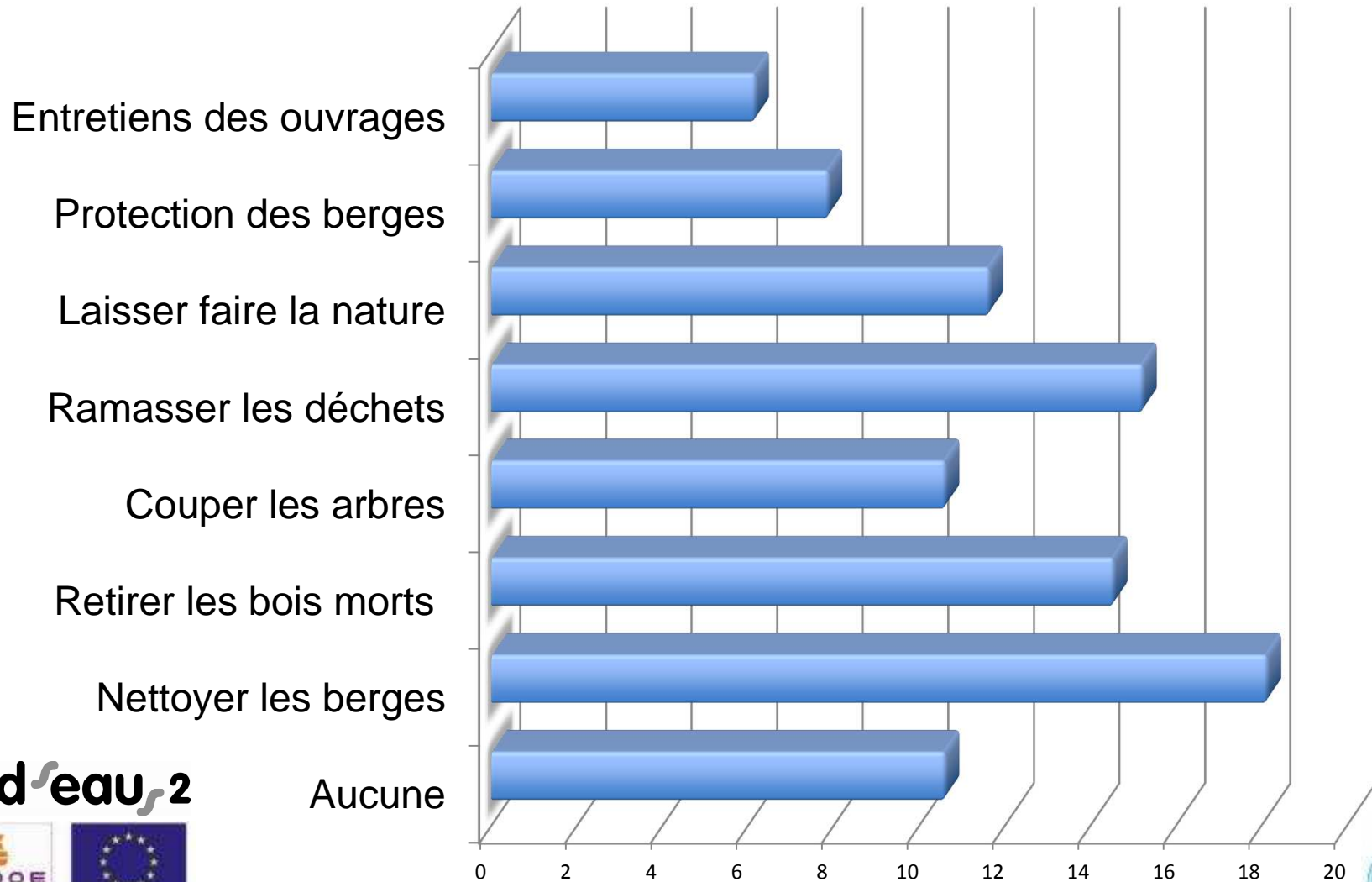
90% des riverains affirment intervenir sur la rivière et les berges.



sud'eau, 2



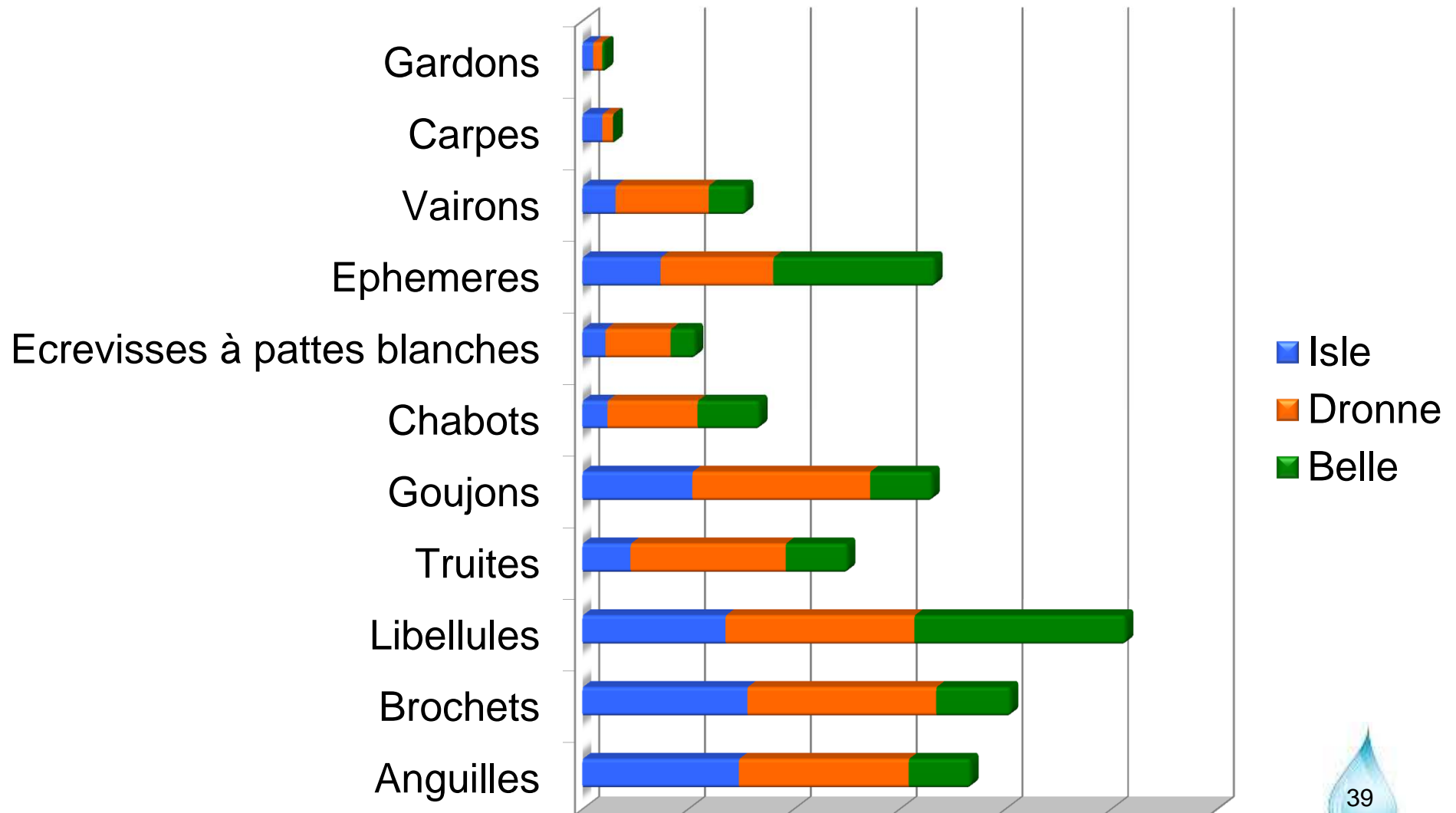
Actions pratiquées sur les berges



sud'eau₂



Connaissance des riverains sur la présence des espèces aquatiques



Quels impacts sur la vie aquatique ?

- Barrages et seuils



Isle à Périgueux



Barrage de Miallet sur la Dronne

- Santé des poissons



La Belle

sud'eau₂

- Débits d'étiage



Compatibilité des activités avec le milieu ?



52% pensent que ces activités ne respectent pas le cours d'eau

44% pensent que l'urbanisation est un problème pour la rivière



sud'eau, 2



Compatibilité des activités avec le milieu ?

LES REJETS ET LA BÂIGNADE...

78% pensent que les pesticides ont un impact sur le milieu



68% pensent que les activités aquatiques sont compatibles avec la rivière



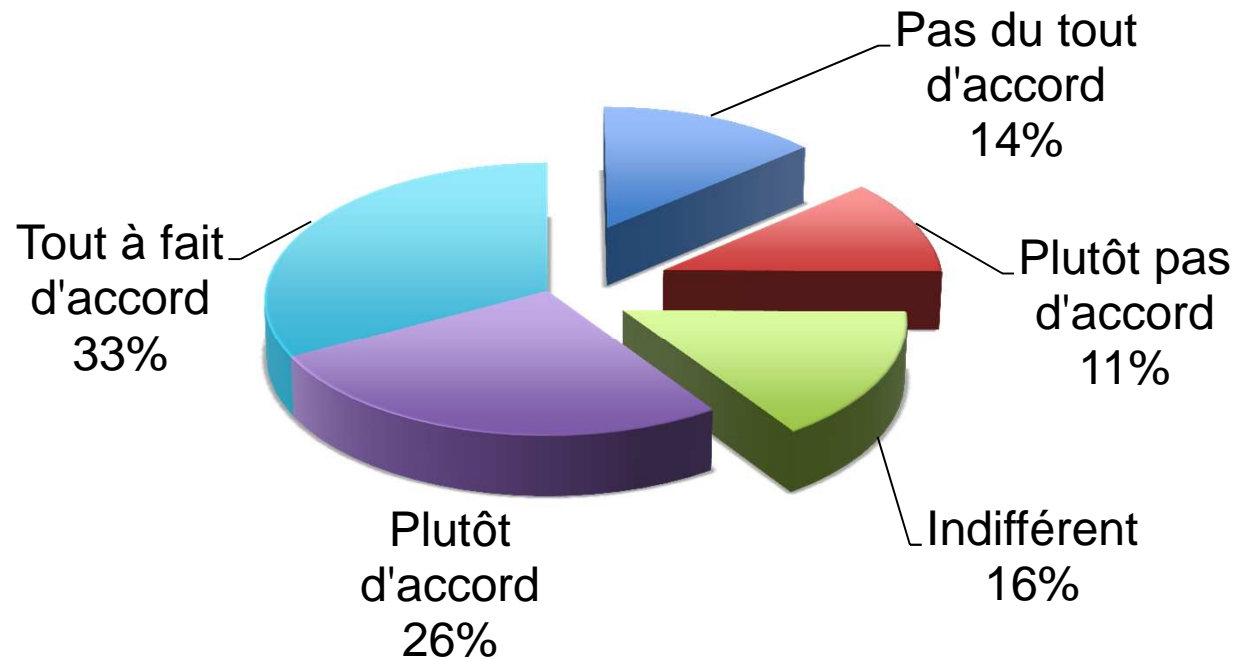
sud'eau, 2



Les espèces invasives

« Les plantes ou les animaux exotiques que l'on peut introduire dans la rivière menacent la faune et la flore locale »

- Ragondin
- Silure
- Jussie
- Écrevisse



sud'eau₂





sud'eau, 2



Les espèces invasives



Le ragondin, un fléau !

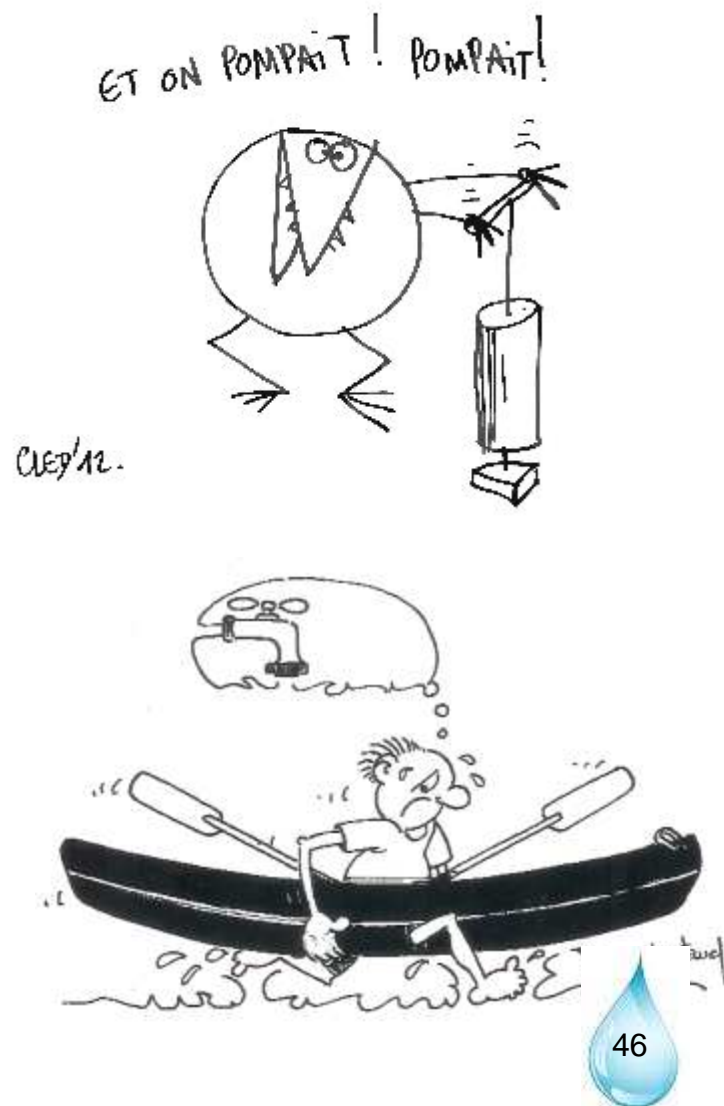
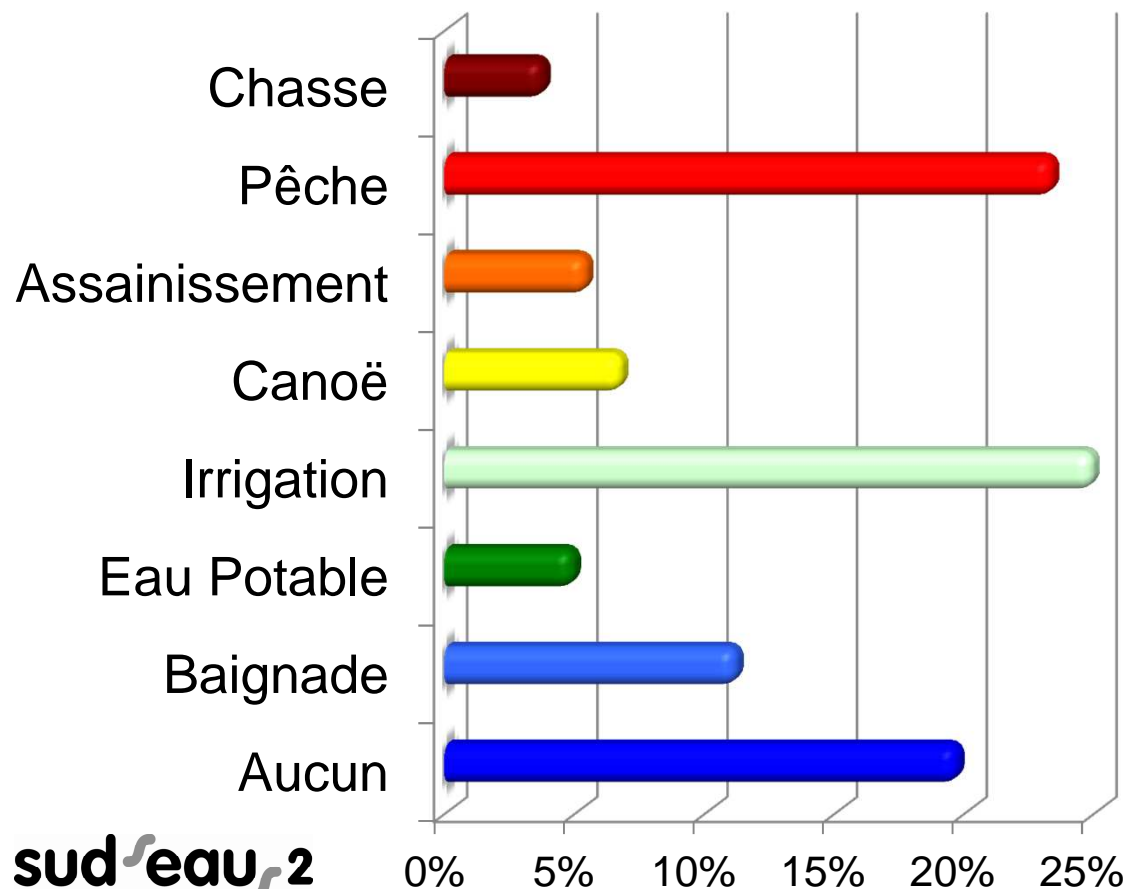


La grenouille taureau

sud'eau, 2



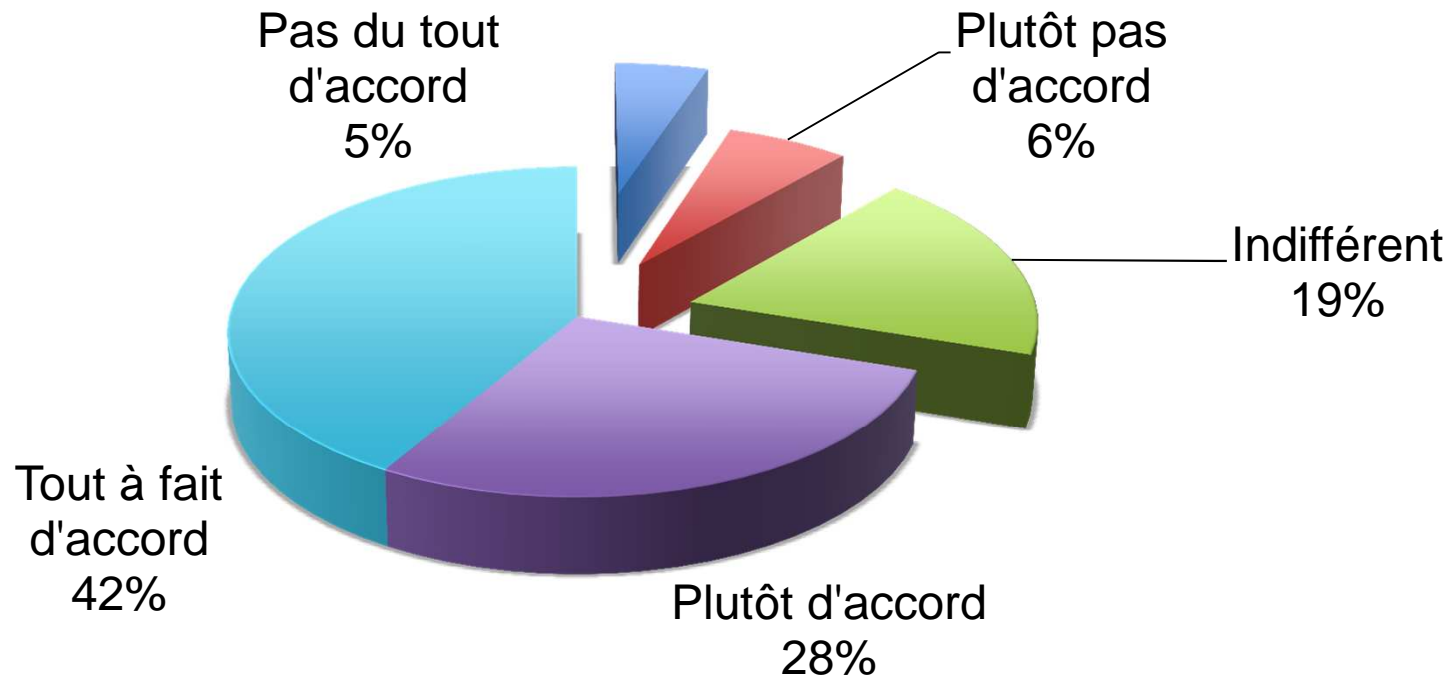
Quels usages sont menacés par le manque d'eau ?



sud'eau 2



Les crues sont-elles bénéfiques à la rivière ?

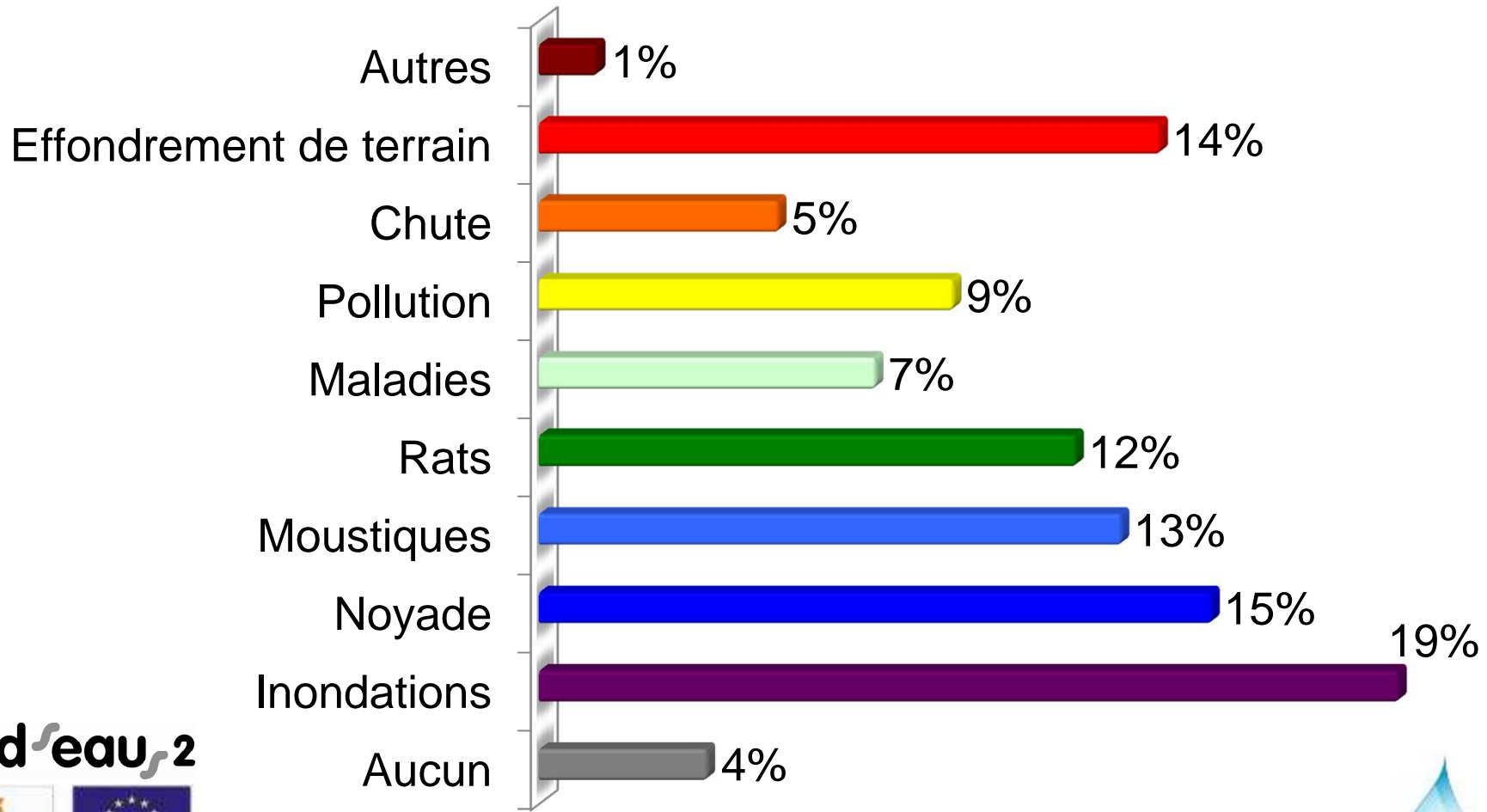


- Nettoyage du lit
- Fertilisation des berges

sud'eau₂



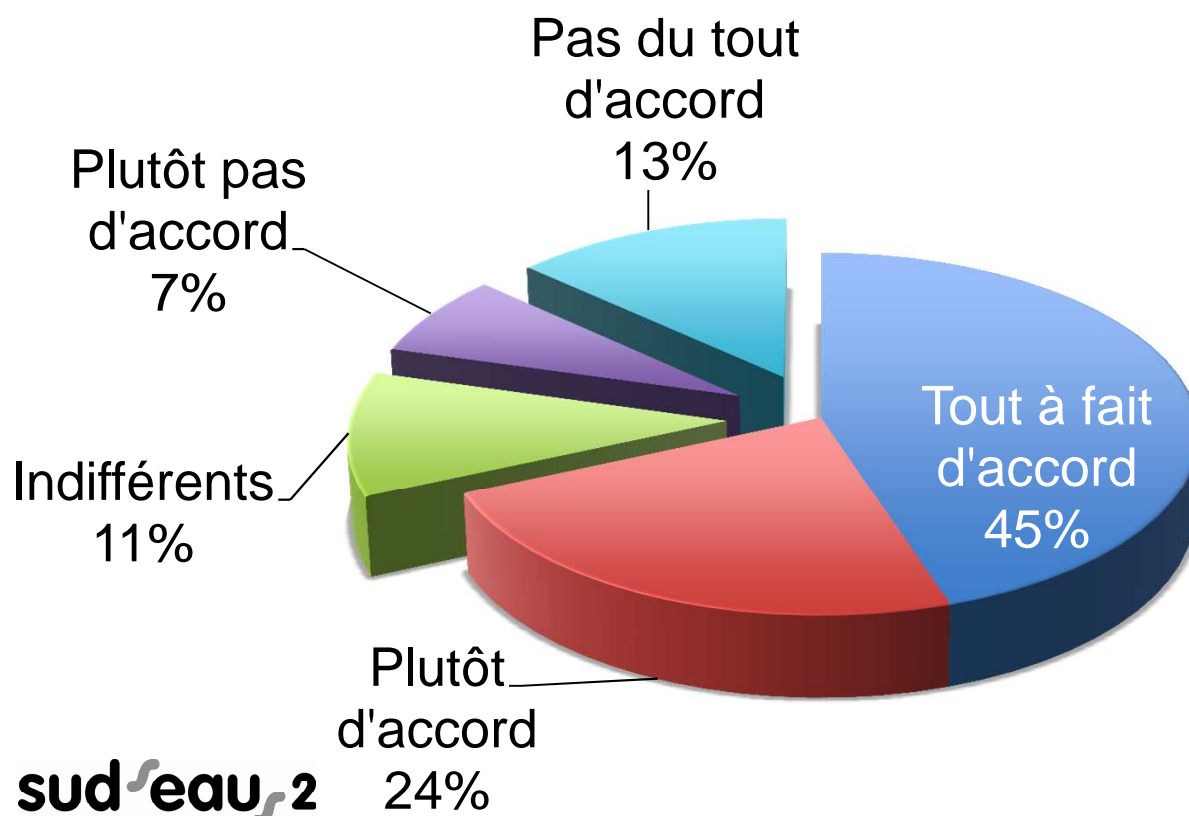
Quels sont les risques naturels ?



sud'eau 2



Les riverains prennent des précautions en bordure de cours d'eau



sud'eau, 2



Surveillance de la rivière

68 % surveillent
la rivière

1/3 de
retraités

1/5 d'agriculteurs



sud'eau₂

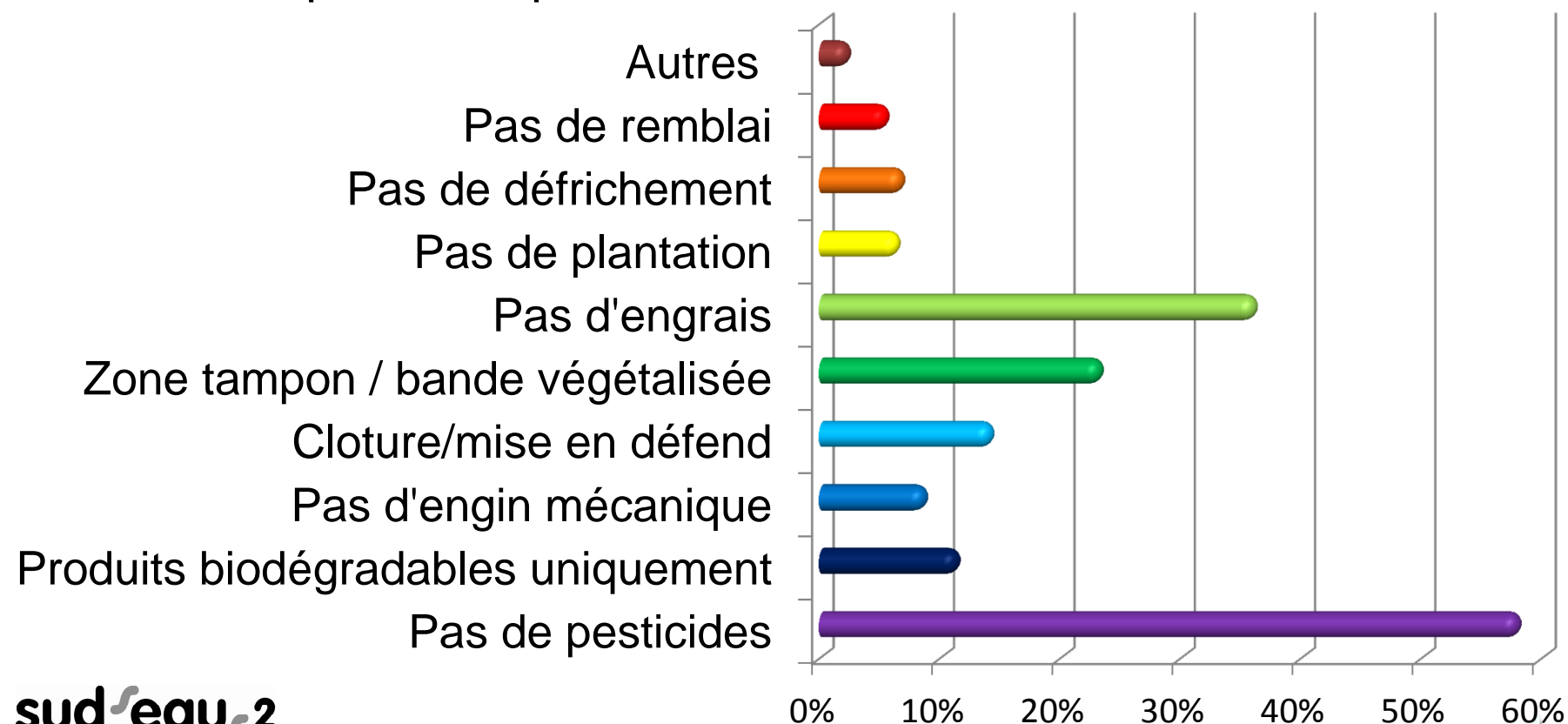


68% des riverains se considèrent vigilants dont en majorité : agriculteurs et retraités



Détails des précautions déclarées par les riverains

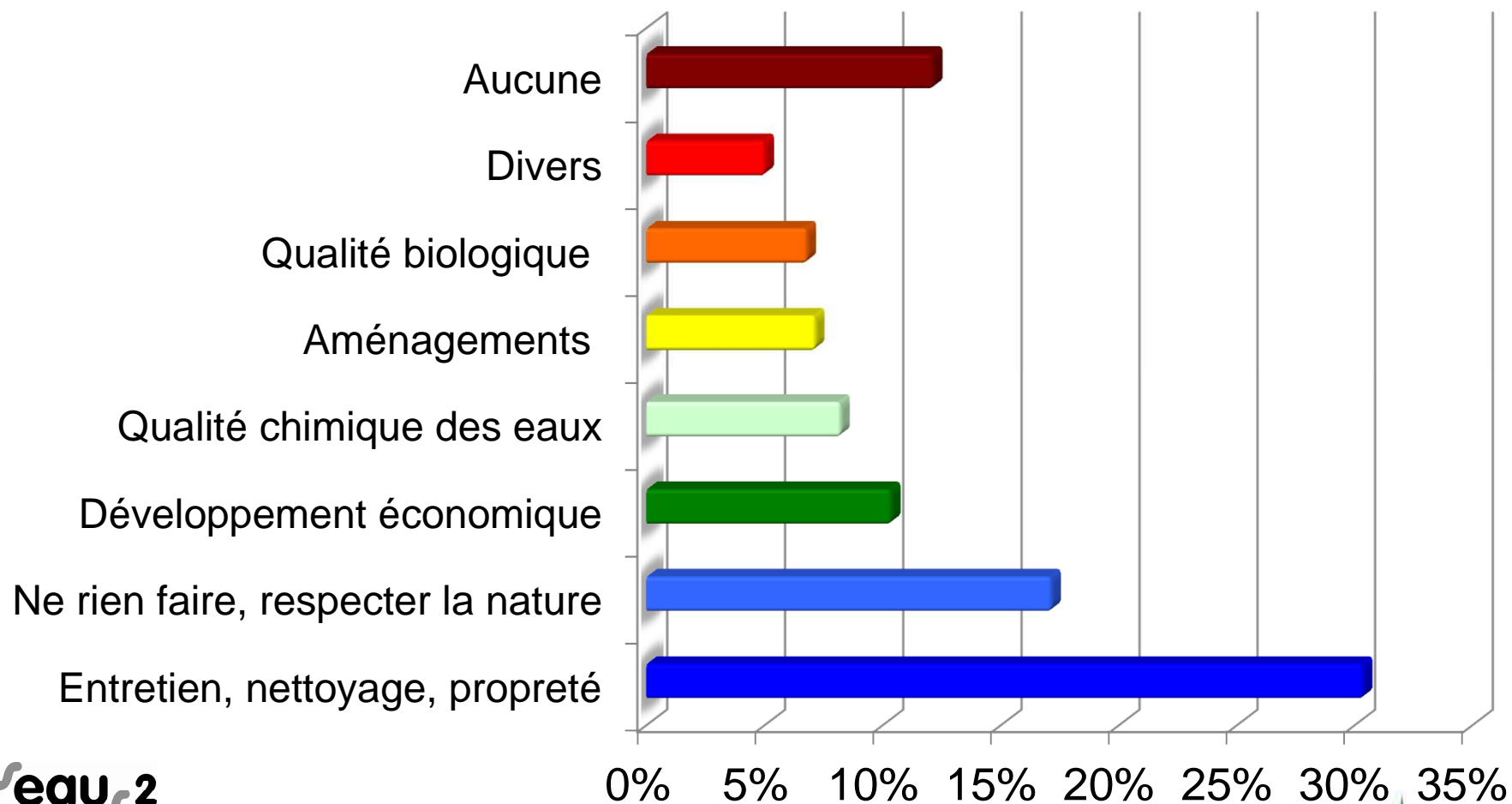
60% prennent des précautions lorsqu'ils interviennent à proximité du cours d'eau, parmi lesquelles :



sud'eau₂



Désirs des riverains pour le devenir de leur rivière



sud'eau₂



Conclusion

- **Des riverains :**
 - Attachés à leur rivière
 - Vigilants
 - Connaissant faune et flore
 - Manque de vision claire sur la qualité des eaux
 - Peu au fait de leurs droits/devoirs et des institutions
 - Souhaitant transmettre la rivière et la terre riveraine comme un patrimoine

Conclusion



Nature
Vivante



Nature Propre



sud'eau, 2



Une hésitation permanente



Merci de votre attention

sud'eau,2



Avec la participation de :

- BAUDET
- BOULANGER
- CHAMPAULT
- CLAVIER
- CLEMENT
- DAVEAU
- DELATTRE
- DELHORME
- DUMAS
- EPITALON
- HOEFT
- ILAHA ITEMA
- LE GOFF
- LEPROUX
- MABILLOT
- SUKAR
- THIERRY
- VANDEWYNCKEL
- WAGNER

sud'eau₂

